



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

BPCO et stratégie vaccinale

Question écrite n° 37040

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en compte des personnes atteintes par la broncho-pneumopathie-chronique obstructive (BPCO) dans le processus vaccinal. La BPCO correspond à une obstruction permanente des bronches créant un effet de blocage du souffle pouvant aller jusqu'au risque d'asphyxie. Cette pathologie peu connue touche près de quatre millions de personnes en France, dont trois millions qui l'ignorent faute de diagnostic. 700 000 personnes atteintes de BPCO sont même dans un état grave qui nécessiterait un réel suivi. Cette pathologie est génératrice d'un véritable handicap au quotidien pour les personnes touchées, celles vivant sous assistance respiratoire étant évidemment les plus menacées. Même si la BPCO figure parmi la liste des comorbidités ouvrant droit à une vaccination prioritaire contre la covid-19, en pratique celle-ci ne peut bien souvent être réalisée efficacement en raison du fait qu'elle n'englobe pas l'ensemble des profils particulièrement à risque de développer des formes très sévères de la maladie. Les personnes atteintes de BPCO, notamment celles sous assistance respiratoire, doivent pouvoir bénéficier dans les plus brefs délais des vaccins les plus efficaces. En conséquence, il lui demande de bien vouloir accorder une attention toute particulière à la situation des personnes atteintes de BPCO et de leur permettre, pour celles qui le souhaitent, de pouvoir accéder dans les plus brefs délais à une vaccination susceptible de leur apporter une protection sérieuse contre la covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37040

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1973

Question retirée le : 27 avril 2021 (Fin de mandat)